

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du 23 janvier 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absent excusé : Gwénoé DANILO, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Gwénoé DANILO donne pouvoir à Gaëtan JAMET,
Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Pierre AUDRAN a été élu secrétaire de séance.

2025-01-23-01 Renouvellement du contrat ART CAMP' entretien des cloches

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat de maintenance de l'entretien des cloches et vérification de l'installation foudre de l'église arrivé à échéance début 2025 et ce pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 11/01/2025, La visite annuelle de maintenance sera facturée 170.00 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le renouvellement du contrat de maintenance de l'entretien des cloches et vérification de l'installation foudre pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- valide le montant proposé soit : 170.00 € HT par an, cette prestation pourra être revalorisée annuellement suivant l'indice des Industries Electriques (ICHT rev-TS1) ;
- autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

Le secrétaire de séance,
Pierre AUDRAN



A blue ink signature of Pierre Audran, the secretary of the meeting, written in a cursive style.